

*Proposition présentée par les députés :
MM. Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Philippe
Morel, Jean-Marc Guinchard, Vincent Maitre,
François Lance, Bernhard Riedweg*

Date de dépôt : 3 mars 2014

Proposition de motion

Trouvons des alternatives à l'incarcération stricte des détenus à la prison de Champ-Dollon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la sécurité de la population doit rester une priorité essentielle ;
- que la politique répressive de notre canton pour endiguer la criminalité est un succès et a permis de la diminuer en 2013 ;
- que la prison de Champ-Dollon est surpeuplée avec près de 840 détenus sur les 370 prévus initialement pour cet établissement ;
- que la surpopulation crée des situations explosives et des violences dont les dernières en date du mois de février ont causé de nombreux blessés ;
- que les gardiens sont aussi victimes de ces violences et ne peuvent plus effectuer leur mission avec toutes les garanties de sécurité requises ;
- que le Tribunal fédéral a récemment déclaré que les conditions de détention à Champ-Dollon contrevenaient à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- que Genève est la capitale mondiale des droits de l'homme, des affaires humanitaire et de la santé,

invite le Conseil d'Etat

à présenter un rapport indiquant quelle proportion de détenus sur les quelque 840 actuellement enregistrés doit impérativement rester incarcérée à Champ-Dollon, quelle proportion de détenus pourrait bénéficier d'arrêts

domiciliaires en portant des bracelets électroniques et enfin quelle proportion de détenus en cours d'exécution de peine pourrait être transférée dans des établissements qui disposeraient de places, en Suisse, et qui rechigneraient à les accueillir.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La prison de Champ-Dollon connaît des incidents en série depuis près d'un an liés à la surpopulation carcérale et à une forme de guerre ethnique. Ces événements ont conduit à des rixes violentes à répétitions à fin février 2014.

Il est évident que notre première préoccupation doit rester la sécurité de la population et qu'elle n'est pas négociable. La politique répressive menée par notre canton pour endiguer la criminalité, depuis 18 mois, déploie tous ses effets puisqu'elle a permis d'enregistrer une baisse de la criminalité en 2013 et est largement soutenue par notre population.

Il n'en demeure pas moins que la surpopulation carcérale et les guerres ethniques créent un danger permanent à Champ-Dollon et que des incidents peuvent se reproduire à tout moment. La sécurité des gardiens est aussi gravement menacée et plusieurs font partie des nombreux blessés qu'ont déjà provoqués ces violences.

Initialement prévue pour 370 détenus, Champ-Dollon en compte actuellement près de 840 soit plus du double de sa capacité. Récemment, le Tribunal fédéral a admis partiellement les recours de deux condamnés en concluant que leurs conditions de détention étaient illicites.

Les juges ont estimé que les conditions de détention contrevenaient à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et que les traitements subis à Champ-Dollon ne respectaient pas la dignité humaine.

L'un des magistrats a même déclaré en substance que :

« Si l'intérêt public à court terme peut être l'entassement ; à long terme, il est dans le respect des standards internationaux et nationaux en matière de détention »

Genève est aussi la capitale mondiale des droits de l'homme, des affaires humanitaires et de la santé. Ces événements ternissent l'image de Genève.

Il n'y a pas de solution miracle qui pourrait développer ses effets immédiatement, mais il convient aussi de se demander s'il n'y a pas d'alternatives à l'incarcération stricte de ces 840 détenus et, si c'est le cas, quelle proportion de détenus pourrait en bénéficier.

Certaines propositions concrètes ont été rapportées par la presse locale citant des professionnels du domaine concerné, à savoir :

- Libérer des détenus à qui l'on reproche des infractions d'une gravité relative, qui ont du travail ou qui trébuchent pour la première fois.
- Sortir de prison ceux qui violent les règles sur l'entrée et le séjour dans notre pays lorsqu'elles n'ont pas porté atteinte à la sécurité des personnes et des biens.
- Utiliser davantage le recours au bracelet électronique.
- Faire appel à la solidarité intercantonale pour déplacer des détenus en exécution de peine dans d'autres établissements de Suisse alémanique ou du Tessin.

Même si la direction de Champ-Dollon considère que ces propositions ne s'appliquent pas au profil de la majorité des détenus, il convient quand même d'obtenir des réponses claires du Conseil d'Etat avant que des dérapages encore plus graves ne se produisent.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette motion.